



MÉMOIRE

**VERS UN NOUVEAU  
PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL  
EN MATIÈRE DE VIOLENCE  
CONJUGALE**

---

Avril 2018

Conseil du statut  
de la femme



MÉMOIRE

**VERS UN NOUVEAU  
PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL  
EN MATIÈRE DE VIOLENCE  
CONJUGALE**

Avril 2018

Conseil du statut  
de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude. Il conseille la ministre et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité, au respect des droits et au statut de la femme, dans un objectif de justice sociale. De plus, il informe et sensibilise la population québécoise sur toute question en ces matières.

**Présidente**

M<sup>e</sup> Louise Cordeau

**Direction de la recherche**

Hélène Charron

**Recherche et rédaction**

Geneviève Dumont

**Révision bibliographique**

Julie Limoges

**Direction des communications et du Web**

Linda Rhéaume

**Coordination de l'édition**

Sébastien Boulanger

**Conception graphique et mise en page**

Guylaine Grenier

**Révision linguistique**

Mélissa Guay

Annie Cartier

**Date de parution**

Avril 2018

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca)

**Éditeur**

Conseil du statut de la femme

800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 6E2

Téléphone : 418 643-4326

Sans frais : 1 800 463-2851

Site Web : [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)

Courriel : [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-81157-2 (version PDF)

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

|  |    |
|--|----|
| Introduction . . . . .   | 7  |
| 1 Liste des principaux enjeux . . . . .  | 9  |
| 2 En matière de prévention, de sensibilisation et d'information . . . . .      | 11 |
| 2.1 Promotion des rapports amoureux et intimes exempts de violence . . . . .   | 11 |
| 2.2 Sensibilisation et éducation . . . . .                                     | 15 |
| 2.3 Diffusion de l'information . . . . .                                       | 17 |
| 3 En matière de dépistage et d'intervention psychosociale . . . . .            | 19 |
| 3.1 Dépistage de la violence conjugale . . . . .                               | 19 |
| 3.2 Intervention psychosociale . . . . .                                       | 21 |
| 3.2.1 Formation des intervenantes et des intervenants . . . . .                | 21 |
| 3.2.2 Ressources pour les victimes . . . . .                                   | 22 |
| 4 En matière d'intervention policière, judiciaire et correctionnelle . . . . . | 24 |
| 5 Recherche . . . . .  | 25 |
| Bibliographie . . . . .  | 27 |



---

## INTRODUCTION

---

Dans le cadre de la consultation *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, le gouvernement du Québec désire connaître l'avis du Conseil du statut de la femme sur :

1. Les mesures mises en œuvre devant être consolidées.
2. Les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement.
3. Les solutions novatrices pouvant inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.



---

# 1 LISTE DES PRINCIPAUX ENJEUX

---

1. Prioriser la prévention :
  - a) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que la prévention de la violence à l'égard des filles et des femmes soit considérée comme hautement prioritaire dans les politiques nationales, dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement (OMS, 2013). À l'instar des campagnes publicitaires gouvernementales en matière d'alcool au volant, le Québec devrait mener **des campagnes de sensibilisation** à la violence faite aux femmes et aux filles **destinées à une large population**<sup>1</sup> en vue de changer les attitudes et les croyances, notamment pour mettre un terme au secret qui pèse sur ce phénomène et pour affirmer clairement que cette violence ne sera tolérée d'aucune manière dans notre société.
  - b) Miser sur une éducation à l'égalité et aux sexualités, du primaire à l'université, portant notamment sur la prévention de la violence, l'amour, la résolution de conflit et encourageant les relations égalitaires.
  - c) Agir le plus en amont possible auprès des jeunes pour éviter que la violence devienne pour eux un mode relationnel<sup>2</sup>.
  - d) Agir sur le lien indéniable qui existe entre la persistance de l'idéal romantique dans l'imaginaire des adolescentes et la violence vécue par les filles et les femmes dans les relations amoureuses (Fernet, 2005).
2. Considérer toutes les formes de violence, dont la violence conjugale, dirigées contre les filles et les femmes comme une injustice sociale qui concerne l'ensemble de la société.
  - a) Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes comme pierre d'assise dans la lutte contre la violence au moyen de programmes d'éducation et de lois visant à réduire la violence dont sont victimes les femmes et les enfants.
3. Privilégier les données policières utilisées dans le portrait statistique du ministère de la Sécurité publique (MSP) plutôt que les enquêtes de victimisation (Conflict Tactics Scale [CTS]) qui comportent certains biais et limites dans la mesure de la prévalence de la violence<sup>3</sup>.

---

1 En Ontario, une campagne a été mise sur pied en 2015 pour sensibiliser le public à la question de la violence faite aux femmes et aux filles. Cette campagne a été vue par plus de 85 millions de personnes dans le monde, et la perception du public sur cette problématique a considérablement changé dans cette province. Un sondage de la firme Ipsos Reid, dont les résultats indiquent notamment que 58% des Ontariens adhèrent à l'idée qu'ils ont la responsabilité d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de harcèlement sexuel. Avant la campagne, ils étaient seulement 37% à y adhérer, ce qui correspond à une hausse de 21 points de pourcentage [Gouvernement de l'Ontario, 2016].

2 Les adolescentes victimes de violence sont de deux à cinq fois plus à risque d'être victimes de violence à l'âge adulte (revictimisation) [Daigneault, Collin et Hébert, 2012].

3 L'utilisation du CTS ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs. Certains lui reprochent de ne pas mesurer la fréquence, la gravité et les conséquences de la violence subie et de ne pas tenir compte du contexte dans lequel cette violence est infligée (autodéfense, contrôle, domination) [CSF, 2015].

4. Tenir compte de la cyberviolence en matière de violence conjugale.
5. Faire de la lutte à la pauvreté des femmes et de leurs enfants un enjeu en matière de violence conjugale, puisque la pauvreté est un contexte qui favorise la violence conjugale.
6. S'interroger sur la question de la violence conjugale vécue par les femmes immigrantes.

---

## **2 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION**

---

### **2.1 Promotion des rapports amoureux et intimes exempts de violence**

---

**Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux et intimes exempts de violence chez les jeunes ? Quels moyens sont à privilégier ?**

---

#### **Les milieux ciblés :**

Les réseaux sociaux, Internet, le milieu familial, les YWCA-filles, les camps d'été, les organisations sportives et culturelles, les maisons de jeunes, les centres jeunesse, certaines plages horaires à l'école (récréation, services de garde, etc.).

#### **Les moyens à privilégier :**

- a) Donner la parole aux jeunes filles (non seulement à celles qui sont blanches et hétérosexuelles, mais également aux Autochtones, à celles s'identifiant comme lesbiennes, bisexuelles et transgenres ainsi qu'à celles issues de minorités ethniques et culturelles) dans des groupes de discussion non mixtes et, ultérieurement, mixtes.
- b) Le groupe de pairs peut devenir un acteur clé de prévention de la violence, voire un espace de soutien privilégié pour explorer et échanger en toute franchise à propos de la violence. Les pairs sont aussi considérés par les jeunes filles elles-mêmes comme une source d'information, de soutien social et émotionnel. Des programmes de pairs-aidants initiés par Tel-Jeunes ou les YWCA-filles existent déjà. « Renforcer la capacité de soutien de chaque jeune de sorte qu'elle ou qu'il soit en mesure d'aider ses ami-es [*sic*] apparaît une voie intéressante à explorer » (Boucher, 2012).

---

**Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses et intimes exemptes de violence ?**

---

- La famille doit aussi être envisagée comme un acteur fondamental de prévention, car « elle constitue le lieu premier de transmission de valeurs » (Boucher, 2012). Toutefois, ce ne sont pas tous les parents qui arrivent à jouer le rôle d'éducateur auprès de leurs enfants, de leurs adolescentes et adolescents.

- La majorité des jeunes filles interrogées dans le cadre d'une étude menée par la chercheuse Kathleen Boucher (2012) affirme que leur mère a eu une influence considérable dans leur éducation sexuelle. Ces témoignages rejoignent sensiblement les données recueillies en 2010 dans une autre étude réalisée par Veilleux-Lemieux, Frappier et McDuff. Pourtant, la majorité des mères interrogées (75 %) croyaient que c'était le cercle d'amies qui remplissait ce rôle, plutôt qu'elles. Cette donnée indique que les parents sous-estiment l'incidence qu'ils peuvent avoir dans l'éducation sexuelle de leurs enfants et, par extension, dans l'éducation à une relation amoureuse ou intime exempte de violence. Toutefois, les parents devraient être outillés pour jouer adéquatement ce rôle. Des ressources humaines (personnel enseignant, sexologue) et didactiques pourraient être mises à leur disposition pour les soutenir dans cette tâche.
- Le Conseil encourage les parents et le personnel scolaire à considérer comme prioritaire que les garçons aient davantage l'occasion de développer leurs aptitudes verbales et la qualité de leurs relations interpersonnelles, d'emblée plus stimulées dans l'éducation des filles. Ces apprentissages sont indispensables pour développer des outils de résolution de conflits à tous les âges (CSF, 2016).
- Les pères et les hommes adultes en général devraient servir de modèles aux garçons, au quotidien, dans leurs gestes, mais aussi dans leurs propos sur la violence qui est faite aux femmes et sur les inégalités de sexe. Donc, les pères de famille, le personnel masculin des commissions scolaires et des fédérations sportives ont un rôle à jouer pour encourager les jeunes à vivre des relations égalitaires et exemptes de violence.

---

**Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exempts de violence ?**

---

- L'espace numérique et les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas exempts de violence et doivent être ciblés. À cet égard, la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur constitue un modèle d'intervention qui pourrait être transférable dans d'autres milieux de vie fréquentés par les jeunes et les adultes (par exemple, les écoles secondaires) pour renforcer la promotion des rapports intimes et amoureux exempts de violence.

---

## Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports intimes et amoureux exempts de violence ?

---

- L'Organisation mondiale de la santé (2013) a évalué des programmes cherchant à inclure les hommes et les garçons dans la réalisation de l'égalité de genre dans le domaine de la santé, notamment en matière de violence à l'égard des femmes (OMS, 2013). Ses conclusions révèlent que des programmes bien conçus auxquels participent les hommes et les garçons peuvent modifier les attitudes et les comportements, dont la violence.
  - o Les programmes qualifiés de transformateurs, c'est-à-dire ceux qui utilisent une approche cherchant à modifier les rôles sexospécifiques (attentes sociales concernant les rôles et les comportements propres aux femmes et aux hommes) et à promouvoir des relations égalitaires, affichent un taux d'efficacité élevé, en particulier s'ils favorisent une réflexion critique des normes sociales qui génèrent et renforcent les inégalités entre les sexes.
  - o Le Conseil du statut de la femme (CSF) réitère une de ses recommandations selon laquelle l'implication des hommes et des garçons<sup>4</sup> en matière de violence contre les femmes et les filles doit faire l'objet de plus amples réflexions et concertations pour que la prévention de la violence ne soit pas portée majoritairement par les femmes et par les institutions sociales, mais aussi davantage par les hommes et les garçons eux-mêmes.

---

## Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exempts de violence ?

---

- Le projet québécois *Relations amoureuses des jeunes, écouter pour mieux accompagner*, issu de la Direction de la santé publique de Montréal en collaboration avec le regroupement des CLSC de Montréal, permet d'agir auprès des jeunes afin de prévenir la violence faite aux filles et aux femmes. C'est un outil de prévention qui aborde d'autres sujets que la violence en situant ce qui est à faire dans une démarche plus large de promotion de relations égalitaires et harmonieuses.
- En 2008, la Sûreté du Québec, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, la Table de concertation en matière de violence familiale et d'agression à caractère sexuel de Lac-Saint-Jean-Est, ainsi que la maison d'hébergement La Passerelle ont créé un outil intitulé *Les couloirs de la violence amoureuse* visant à freiner la progression des violences conjugales sur leur territoire.

---

4 En 2013, 97% des auteurs d'agressions sexuelles étaient des hommes (76 %) et des garçons (21 %) (MSP, 2015).

Cet outil s'adresse aux adolescents et aux adolescentes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire. Il plonge les jeunes dans un univers multimédia dans lequel ils découvrent les signes précurseurs de la violence amoureuse. La structure, qui mesure 20 pieds x 36 pieds (6 mètres x 11 mètres), permet à l'élève de circuler à l'intérieur d'un univers d'effets spéciaux et d'être témoin de l'évolution de la vie amoureuse du couple.

- Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) déploient, sur le territoire du Québec, un programme de prévention intitulé *Empreinte — Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel* ([www.programmeempreinte.com](http://www.programmeempreinte.com)). Destiné aux jeunes des écoles secondaires, à leurs parents et au personnel scolaire, ce projet a été développé conjointement par le Regroupement québécois des CALACS (RQCALACS) et deux professeurs du département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQAM :

Le but du programme de prévention, qui s'harmonise avec les apprentissages essentiels en éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), est de réduire la tolérance sociale vis-à-vis les différentes formes de violence sexuelle. (CALACS, 2017)

- Le projet *XOX* vise à sensibiliser les adolescentes et les adolescents à la violence dans les relations amoureuses et à la prévenir ([projetxox.ca](http://projetxox.ca)).
- D'autres outils existent au Québec et ailleurs. Ces outils et ces bonnes pratiques devraient être répertoriés pour ensuite être offerts dans les différents milieux fréquentés par les jeunes.

---

### **Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence ?**

---

- Pour lutter contre la banalisation de la violence dans toutes les actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation, il faut parler de la violence comme d'un problème collectif, et non comme une succession de faits divers individuels.

### **Exemples de moyens :**

- a) Développer des campagnes gouvernementales grand public soutenues sur la violence conjugale.
- b) Diffuser les statistiques du ministère de la Sécurité publique (MSP) sur la violence conjugale (par exemple : décès, blessures graves infligées aux femmes et aux enfants, etc.).

- c) Rappeler les conséquences de la violence conjugale sur les victimes :
- o Conséquences sur la santé physique : blessures, traumatismes physiques, invalidité, décès, etc.
  - o Conséquences psychologiques et sur la santé mentale : stress post-traumatique, dépression, idéations et tentatives suicidaires, suicide.
  - o Troubles alimentaires, automutilation, troubles anxieux, abus de substances (alcool, drogues).
  - o Conséquences sexuelles et sur la période de grossesse : comportements sexuels à risque, ITSS, grossesse non désirée, fausse couche, accouchement prématuré.
  - o Conséquences économiques et professionnelles.
- Une réponse sociale globale et intégrée est nécessaire pour mettre fin à toutes formes de violence faites aux femmes et aux filles.

## 2.2 Sensibilisation et éducation

---

**La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise ? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation [et d'éducation] peut-on la contrer ?**

---

- La violence conjugale se perpétue notamment parce que, d'une certaine manière, elle est tolérée par la société.
- Ne pas reconnaître que la violence conjugale trouve sa véritable source dans les rapports de domination et d'inégalités entre les femmes et les hommes contribue à maintenir la tolérance sociale envers la violence.
- L'offensive des groupes antiféministes (masculinistes) pour minimiser la violence faite aux femmes interfère avec une prise de conscience de l'ampleur du phénomène.
- **Moyens de sensibilisation et d'éducation :**
  - o Affirmer l'importance de la dénonciation.
  - o Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.
  - o Viser l'autonomie des personnes victimes.
  - o Reconnaître que la discrimination systémique envers les femmes n'a pas encore été totalement enrayée.
  - o Rappeler le caractère criminel de certaines formes de violence conjugale (voies de fait, agression sexuelle).

- o Diffuser les données issues du MSP portant sur la criminalité com-  
mise dans un contexte conjugal au Québec (MSP, 2015b). Ces données  
révèlent que le taux d'infractions sexuelles en contexte conjugal aug-  
mente en moyenne de 2,7% par année. Il est passé de 5,5 infractions  
par 100 000 habitants en 2004 à 7,2 infractions en 2013 (+ 31,0%) et le  
nombre d'agressions dénoncées, de 361 à 514 (MSP, 2015b, p. 7).
- o Responsabiliser les conjoints violents.

---

**Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous ? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de la sensibilisation ? Pourquoi ?**

---

- a) « Les filles sont tout aussi violentes que les garçons. » Bien qu'il existe des garçons et des hommes qui subissent de la violence conjugale, ce sont encore en majorité les filles et les femmes qui en sont les victimes<sup>5</sup>.
- b) « Tous les hommes violents le sont parce qu'ils ont des problèmes de santé mentale, d'alcool ou de toxicomanie. » Faux : « Elle [la violence] ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle » (Flores, Gravel et Lecours, 2017).
- c) « La violence conjugale n'est pas un acte criminel. » La violence conjugale en soi n'est pas un acte criminel, mais elle peut inclure des actes de nature criminelle (par exemple : violence sexuelle, voies de fait), sauf la violence psychologique et verbale.
- d) « La violence sexuelle n'est pas criminelle dans un contexte conjugal. » Faux : Un conjoint peut être arrêté, reconnu coupable et condamné pour violence sexuelle dans un contexte conjugal.
- e) « Il est facile de quitter un conjoint violent. » La violence conjugale figure parmi les crimes les plus difficiles à dénoncer aux autorités policières en raison du type de relation qui unit la victime à son agresseur. Ainsi, une victime qui vit une situation de dépendance par rapport à son agresseur aura davantage de difficulté à dénoncer la violence qu'elle subit (Thomassin, 2000)<sup>6</sup>.

---

5 Les femmes sont les principales victimes (78%). Elles représentent 100% des victimes d'enlèvements. Dans des proportions considérables, elles sont victimes d'agressions sexuelles (97,4%), de séquestration (96,9%), d'intimidation (91,3%), de voies de fait de niveau 3 [graves] (87,5%) et de harcèlement criminel (86,3%). Un peu plus de la moitié des victimes ont moins de 40 ans, soit 50,7%.

6 Dans 45,6% des cas, les auteurs présumés sont les conjoints ou les conjointes des victimes, tandis que 32,6% sont les ex-conjoints ou les ex-conjointes et 10,3% sont les personnes intimes (MSP, 2015).

## 2.3 Diffusion de l'information

---

**En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci ?**

---

- Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse.
- La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes.
- Les conséquences de la violence conjugale en période périnatale.
- Les conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale.
- Les droits des victimes.
- Le processus judiciaire.
- Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) ainsi que celles disponibles pour les auteurs d'actes de violence.

### **Autres aspects :**

- La violence sexuelle existe dans un contexte marital et peut constituer un acte contre la personne passible de sanctions pénales.
- Les mythes et les croyances entourant la violence conjugale.
- La diversité des formes de violence.
- La violence à l'égard des immigrantes.

---

**Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi ?**

---

- Les droits des victimes. Les victimes méconnaissent leurs droits et leurs recours à la suite des actes de violence conjugale.
- Le système judiciaire en raison de sa complexité.

---

**Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-ils ses enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin ?**

---

- Ces groupes vivent des conditions particulières d'isolement et de marginalisation sociale qui accroissent leur vulnérabilité à la violence (CSF, 1993, p. 86).
- La diffusion des ressources d'aide et d'information ainsi que leur accessibilité (langues) est primordiale.
- La formation des intervenantes et des intervenants liés à ces différentes clientèles est également centrale afin que l'information diffusée soit appropriée à leur réalité.
- Cependant, bien que certaines formes de violence contre les femmes et les filles possèdent des caractéristiques spécifiques, le Conseil persiste à croire qu'il est nécessaire de se doter, au Québec, d'un modèle d'intervention globale face aux violences vécues par les femmes puisqu'il existe des liens étroits entre les différentes manifestations de cette violence (CSF, 2015).

---

### **3 EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE**

---

#### **3.1 Dépistage de la violence conjugale**

---

**Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention ? Si oui, de quelle manière ?**

---

- Il serait utile que tous les membres d'une institution scolaire ou d'un milieu de travail soient formés pour dénoncer les agresseurs et soutenir les victimes de violence, comme cela se fera maintenant dans les cégeps et les universités du Québec (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur LQ, 2017, c. 32). Des budgets doivent être disponibles pour assurer ces formations.
- Ces groupes devraient être formés non seulement pour intervenir auprès des couples hétérosexuels, mais aussi auprès des couples homosexuels, des couples autochtones, des jeunes vivant avec un handicap, des couples s'identifiant comme lesbiens, bisexuels et transgenres, ainsi que de ceux issus de minorités ethniques et culturelles.
- Il serait également possible de profiter des dispositions obligeant les écoles à lutter contre l'intimidation pour agir contre la violence dans les relations intimes et amoureuses des jeunes.

---

**Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoces de la violence conjugale ? Si oui, lequel ?**

---

- Le dépistage et le soutien des victimes devraient s'appliquer à l'ensemble des violences vécues par les femmes, qu'elles soient conjugales ou sexuelles ou qu'il s'agisse de harcèlement dans un milieu de travail. À ce titre, tous les membres du milieu de travail devraient être minimalement formés sur le dépistage et l'identification précoces de la violence à l'égard des femmes et des filles. Une personne-ressource pourrait aussi être désignée en première ligne afin d'intervenir rapidement.

- Au Québec, le projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (présenté le 20 mars 2018), propose d'ajouter deux journées de congé rémunérées pour violence familiale ou conjugale. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite également modifier sa Loi sur les normes d'emploi en ce sens (Radio-Canada, 2018). C'est aussi ce qui se fait au Manitoba, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan.
- Le ministère de l'Éducation devrait encourager fortement les facultés d'éducation de toutes les universités québécoises à implanter un cours obligatoire sur les inégalités de sexe et l'éducation à l'égalité. Ces contenus devraient se retrouver dans la formation des maîtres et celle destinée au personnel professionnel travaillant en milieu scolaire (orientation, orthopédagogie, etc.) (CSF, 2016).

---

**Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?**

---

- Avec les nouvelles technologies de l'information, dont le GPS, les femmes victimes de violence peuvent être suivies à la trace (jusque dans les maisons d'hébergement), être harcelées et contrôlées par leur agresseur, d'où l'importance de tenir compte de la cyberviolence dans les moyens d'intervention auprès des femmes violentées et de leurs agresseurs.

---

**Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population. Si oui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?**

---

- Les nouvelles arrivantes, notamment les immigrantes qui sont parrainées par leur conjoint, peuvent craindre de dénoncer la violence conjugale de peur de perdre leur accès à la citoyenneté canadienne et d'être retournées dans leur pays d'origine. La barrière de la langue est aussi un handicap pour faire du dépistage auprès de ces femmes (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2015).
- Les femmes victimes de violences liées à l'honneur sont plus difficiles à rejoindre, souvent contrôlées par l'ensemble de leur famille (CSF, 2013).
- Les filles et les femmes des communautés autochtones vivent aussi des réalités particulières.
- Les femmes isolées n'ont pas de réseau familial ou d'amis pour les soutenir.
- Les jeunes filles en centres jeunesse qui ont peur, si elles dénoncent la violence, de perdre «l'amour» et la protection de leur proxénète, ainsi que les femmes qui subissent de la violence liée à la traite et à l'exploitation, doivent faire l'objet d'interventions spécifiques (CSF, 2012).

- Un financement adéquat et pérenne des organismes qui soutiennent les nouvelles arrivantes, et dont les besoins sont de plus en plus grands, est nécessaire.
- L'intervention féministe intersectorielle apparaît pertinente pour rejoindre ces divers groupes de femmes, c'est-à-dire établir des interfaces entre toutes les formes d'oppression, développer des stratégies inclusives (francisation, reconnaissance des diplômes, recours à des interprètes, etc.) (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2015).
- Les garçons et les hommes qui se sentent diminués de révéler qu'ils subissent de la violence conjugale de la part de leur conjointe ou de leur conjoint doivent faire l'objet d'approches spécifiques.
- Selon le Réseau des donateurs pour la paix (2017), il y a en général un manque de formation des intervenantes et des intervenants de première ligne, comme les médecins, les infirmières, les travailleuses et les travailleurs sociaux et les professionnels qui sont en contact avec les femmes victimes de violence. À leur avis, offrir des formations obligatoires dans les secteurs communautaires, de la santé et de services sociaux, de l'éducation, de la sécurité publique, de la justice serait incontournable.

## **3.2 Intervention psychosociale**

### **3.2.1 Formation des intervenantes et des intervenants**

---

**Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées ?**

---

- Milieux scolaires (du primaire à l'université).
- Milieux de travail.
- Groupes de femmes non spécialisés en matière de violence conjugale et sexuelle.
- Syndicats.
- Regroupements d'affaires.
- Système judiciaire.
- Ministères et leurs responsables de la condition féminine.

---

**Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et outillés prioritairement ?**

---

- Tous, mais en particulier le milieu scolaire dans la perspective d'un continuum allant du primaire à l'université. Le milieu scolaire est un endroit privilégié pour faire de la prévention à l'intérieur d'une chaîne éducative à long terme. Il est important de parler de la violence dans tous les milieux d'appartenance et à tous les âges de la vie.

---

**Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation ?**

---

- La formation liée aux réalités et aux besoins de groupes spécifiques de la population. De quels groupes s'agit-il ?
  - Autochtones, immigrantes, femmes âgées, lesbiennes, personnes vivant avec un handicap.
- La formation liée aux enfants exposés à la violence conjugale.
- La connaissance du système judiciaire.
- La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux reliés aux nouvelles technologies.
- L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes.
- Autres aspects :
  - Les hommes agresseurs;
  - Des ressources pour les victimes.

### **3.2.2 Ressources pour les victimes**

---

**Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents ? Si oui, lesquels ?**

---

- De l'avis du Conseil, les services offerts devraient l'être dans une approche globale en prévention des agressions sexuelles et de la violence conjugale, et les interventions destinées aux enfants et aux adolescents devraient être inspirées des meilleures pratiques s'adressant non seulement aux victimes potentielles, mais également aux agresseurs potentiels.

- Le travail de prévention et d'accompagnement ciblant les hommes et les garçons doit faire des hommes et des garçons des acteurs de premier plan en tant qu'agents de changement.

---

**Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires ?**

---

- Ce sont les intervenantes des maisons d'hébergement qui sont les mieux placées pour identifier les besoins des victimes et intervenir.
- Il importe de maintenir un soutien suffisant et récurrent aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.
- Selon les participantes du Réseau des donateurs pour la paix (2017) :

Le manque de financement cause une pression importante sur les organismes communautaires et crée une concurrence entre eux. Cette situation fait en sorte que les organismes communautaires ont plus tendance à travailler en silo au lieu de joindre leurs forces pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles.

---

## 4

---

### **EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE**

---

---

**Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police ?**

---

- Le Réseau des donateurs pour la paix (2017) suggère de remplacer les multiples formulaires (hôpital, policiers, cour) par un seul formulaire universel.
- 

**Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire ?**

---

- Évaluer la pertinence de créer un tribunal spécialisé en violence faite aux femmes.
- Afin d'éviter la judiciarisation systématique, explorer d'autres avenues, par exemple la justice réparatrice.
- Sensibiliser les décideurs des institutions à adopter une approche féministe [visant à réduire les inégalités de sexe qui pénalisent les femmes] de la problématique.
- Évaluer la création de postes d'agents de sensibilisation en matière de violence conjugale et interfamiliale partout au Québec tel qu'il en existe au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) comme le suggère le Réseau des donateurs pour la paix (2017).

---

## 5

## RECHERCHE

---

---

### **Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche ?**

---

- Les différents types de violence conjugale (Lapierre et Côté, 2014) : violence situationnelle, terrorisme conjugal, violence défensive.
- Les trajectoires et l'expérience des hommes aux comportements violents en processus de changement.
- La réalité des femmes âgées et des femmes immigrantes.

---

### **Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux ?**

---

- Réaffirmer le rôle fondamental des recherches féministes dans le domaine de la violence faite aux femmes. Bien que certains facteurs de vulnérabilité individuels et familiaux puissent être associés au risque d'être victime de violence, l'approche féministe a démontré que le phénomène de la violence est avant tout le résultat des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes.
- Évaluer les outils et les programmes mis en place dans les plans d'action pour contrer la violence faite aux filles et aux femmes et sélectionner les meilleures pratiques.
- Rendre accessibles les recherches féministes au secteur privé pour aborder le harcèlement sexuel et le phénomène de la violence.

---

### **Avez-vous d'autres commentaires ou propositions à nous soumettre ?**

---

- La lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles doit se faire conjointement avec la lutte contre la pauvreté.
- Il serait intéressant que les personnes travaillant auprès de la communauté LGBT étendent aux couples lesbiens le projet intitulé *Violence dans les relations amoureuses et intimes entre hommes* (VRAIH), réalisé en 2016-2017, visant la prévention de la violence conjugale chez les hommes gais et bisexuels.
- L'engagement central de ministères forts, tels que le ministère de la Justice du Québec (MJQ), paraît fondamental pour la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des engagements et des réalisations en matière de violence conjugale.



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BOUCHER, Kathleen (2012). *Les représentations sociales de l'éducation sexuelle à l'adolescence au Québec au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle : discours au féminin pluriel et singulier*, thèse de doctorat, programme de doctorat sur mesure en psychologie et éducation, Université Laval, 476 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2017). *Mémoire sur le projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 26 p., <https://bit.ly/2qjD7LY> (Page consultée le 7 mars 2018).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*, recherche et rédaction Hélène Charron, Annie Grégoire-Gauthier [et] Joëlle Steben-Chabot, Québec, Conseil du statut de la femme, 152 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Rapport sur la mise en œuvre du Plan gouvernemental 2018-2013 en matière d'agression sexuelle : mémoire*, recherche et rédaction : Geneviève Dumont [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 55 p., <https://bit.ly/2HcFJ7T> (Page consultée le 7 mars 2018).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2013). *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*, recherche et rédaction : Yolande Geadah, Québec, Conseil du statut de la femme, 178 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2012). *La prostitution, il est temps d'agir*, recherche et rédaction : Yolande Geadah, Québec, Conseil du statut de la femme, 154 p.
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (2015). *I come from Turkey – Je viens de la dinde : y a-t-il un interprète dans la salle ?*, [en ligne], Montréal, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 117 p., <https://bit.ly/2v4BvKQ> (Page consultée le 7 mars 2018).
- FERNET, Mylène (2005). *Amour, violence et adolescence*, Québec, Presses de l'Université Laval, 249 p.
- FLORES, Jasline, Marie-Andrée GRAVEL et Chantale LECOURS (2017). *Compendium sur la mesure de la violence conjugale au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 126 p., «Santé et bien-être», <https://bit.ly/2Hpk0rb> (Page consultée le 7 mars 2018).
- GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2016). *Ce n'est jamais acceptable : plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels : rapport d'étape 2015-2016*, [en ligne], <https://bit.ly/2j6LUy4> (Page consultée le 7 mars 2018).
- LAPIERRE, Simon et Isabelle CÔTÉ (2014). «La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe», *Intervention*, n° 140, p. 69-79.

*Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail*, projet de loi n° 176 (présentation – 20 mars 2018), 1<sup>re</sup> sess., 41<sup>e</sup> légis. (Qc)

*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, L.Q. 2017, c. 32

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2016). *Infractions sexuelles au Québec : faits saillants 2014*, [en ligne], Québec, Ministère de la Sécurité publique, 42 p., <https://bit.ly/2mPmgRO> (Page consultée le 7 mars 2018).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2013). *Lutter contre la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle à l'encontre des femmes : recommandations cliniques et politiques : résumé d'orientation*, [en ligne], Genève, Organisation mondiale de la santé, 25 p., <https://bit.ly/2GQG90D> (Page consultée le 7 mars 2018).

RADIO-CANADA (2018). «Des congés payés pour les victimes de violence conjugale?», *Ici Radio-Canada Nouveau-Brunswick*, 23 janvier, [en ligne], <https://bit.ly/2DAJeV2> (Page consultée le 7 mars 2018).

RÉSEAU DES DONATEURS POUR LA PAIX (2017). *Rapport du Forum sur la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants*, [en ligne], Westmount, Réseau des donateurs pour la paix, <https://bit.ly/2qp1fvR> (Page consultée le 7 mars 2018).

THOMASSIN, Karl (2000). «La mesure de la criminalité», *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 1, décembre, [en ligne], <https://bit.ly/2uZRJ85> (Page consultée le 7 mars 2018).

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (2016). *Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel*, [en ligne], Programme conjointement développé avec RQCALACS, <https://bit.ly/2GMzxjO> (Page consultée le 5 avril 2018).

VEILLEUX-LEMIEUX, Maude, Jean-Yves FRAPPIER et Pierre MCDUFF (2010). "Parent-adolescent Communication, Role Model in Sexuality and Their Impact on Sexual Health of Teens", *Journal of Adolescent Health*, vol. 46, issue 2, p. S17-S81», [en ligne], <https://bit.ly/2Hp5103> (Page consultée le 7 mars 2018).









[csf.gouv.qc.ca](http://csf.gouv.qc.ca)